



**Canadian
Institute
of Actuaries**

**Institut
canadien
des actuaires**

Le 29 novembre 2023

British Columbia Financial Services Authority
engage@bcfsa.ca

Objet : Catastrophes naturelles et risques liés au climat : Document de travail sur la gestion de l'incertitude et le renforcement de la résilience dans le secteur des services financiers

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est heureux de présenter ses commentaires sur le document de travail susmentionné. Nous avons relevé de nombreux points intéressants, et nous avons quelques suggestions sur d'autres sujets que vous pourriez vouloir examiner.

Nous tenons à saluer les efforts de la British Columbia Financial Services Authority (BCFSA) visant à être proactive en matière de catastrophes naturelles et de risques liés au climat. Nous apprécions l'approche proportionnée et globale qui a été adoptée, compte tenu de la taille, de l'échelle et de la complexité des prestataires de services financiers concernés. Nous sommes également heureux de constater que les lignes directrices B-9 et B-15 du BSIF sont respectées pour le premier pilier et que les informations fournies dans le cadre du deuxième pilier sont alignées sur celles du Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD, Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques).

La profession actuarielle apprécie particulièrement la valeur des données, et nous soutenons l'accent mis sur ce sujet, ainsi que la reconnaissance des défis liés aux données lorsqu'il s'agit d'évaluer et de mesurer les catastrophes naturelles et les risques liés au climat. Nous appuyons le commentaire selon lequel [traduction libre] « la BCFSA veillera à ce que les données et les informations soient conformes aux normes nationales et internationales, afin de ne pas désavantager les organisations de la Colombie-Britannique sur le plan de la concurrence ». Nous tenons à souligner l'importance de la cohérence partout au Canada et à l'échelle internationale en ce qui a trait aux données, à l'information et à la divulgation. Nous croyons qu'il sera important de recueillir des données par l'entremise d'une entité indépendante, afin de régler les questions d'ordre confidentiel et concurrentiel. Nous appuyons l'appel lancé dans ce document visant à veiller à ce que les prestataires de services financiers et les consommateurs aient accès aux données et aux informations nécessaires pour déterminer l'exposition aux catastrophes naturelles et de risques liés au climat.

Nous constatons que l'inclusion du risque de tremblement de terre est unique comparativement à d'autres administrations au Canada, en raison de l'emplacement géographique de la Colombie-Britannique. Nous suggérons de séparer le risque sismique du risque climatique dans les travaux ultérieurs, ce qui pourrait permettre une meilleure harmonisation avec d'autres organismes de réglementation.

La BCFSA est également unique en ce sens que sa surveillance inclut le marché immobilier, ce qui contraste avec d'autres organismes de réglementation du secteur financier. Nous recommandons donc la prudence dans l'application des mesures de protection des consommateurs puisque les mesures appropriées pour le secteur immobilier et les fournisseurs de prêts hypothécaires peuvent être différentes des mesures appropriées pour les assureurs et les produits qu'ils offrent.

Nous estimons qu'il est nécessaire de clarifier certains points. Nous aimerions avoir plus de détails sur la manière dont la BCFSA compte appliquer l'approche proportionnée en général, et plus particulièrement pour les informations relatives au deuxième pilier. De même, nous aimerions comprendre le calendrier général de la publication de la ligne directrice de la BCFSA en matière des catastrophes naturelles et de risques liés au climat et savoir quand le public peut s'attendre à recevoir de plus amples informations à ce sujet.

L'ICA vous remercie de lui avoir donné la possibilité de formuler des commentaires sur ces questions et il serait heureux d'en discuter avec vous pendant tout le processus. Nous avons un certain nombre de commissions et d'initiatives qui cadrent avec bon nombre des sujets abordés dans ce document.

Veuillez transmettre vos questions à Chris Fievoli, FICA, actuaire, communications et affaires publiques, au 613-236-8196, poste 119 ou par courriel à chris.fievoli@cia-ica.ca.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de l'Institut canadien des actuaires,

Steve Prince, FICA



L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme de qualification et de gouvernance de la profession actuarielle au Canada. Nous élaborons et maintenons des normes rigoureuses, partageons notre expertise en gestion du risque et faisons progresser la science actuarielle pour améliorer la vie des gens au Canada et à l'échelle du monde. Nos plus de 6 000 membres utilisent leurs connaissances en mathématiques, en statistiques, en analyse de données et en affaires dans le but de prodiguer des services et des conseils de la plus haute qualité afin d'aider les personnes et les organisations canadiennes à faire face à leur avenir en toute confiance.